



Durée du préavis suite a licenciement en janvier

Par **ana1**, le **05/07/2011** à **11:40**

Bonjour,rnrnvoila mon conjoint a été licencié en janvier 2011 je voudrais aujourd'hui donné mon préavis de logement réduit seulement je me demande si il n'y a pas un délai a respecter entre le moment du licenciement et aujourd'hui n'est ce pas trop long depuis janvier pour pouvoir prétendre au préavis réduit?rnrnmerci d'avance pour vos eventuelles reponses qui me seront d'une grande aide.

Par **corimaa**, le **05/07/2011** à **13:16**

Bonjour, non il n'y a pas de delai prevu, dès lors qu'entre le moment du licenciement et celui du preavis, il n'est pas trop long non plus, et 6 mois, c'est honnete. Vous pouvez arguer que votre mari a tout fait pour retrouver un emploi, et n'en ayant pas trouvé, vous devez donc quitter ce logement trop cher

Par **ana1**, le **05/07/2011** à **14:57**

merci pour votre reponse car j'ai appelé l' ADIL de mon departement et je suis tombé sur une femme qui n'avait pas l'air de connaitre les reponses a mes questions et qui m'a dit de "tenter"rndonc merci pour votre aide